

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Compte-rendu du Conseil d'administration du 13 décembre 2019 École supérieure d'art d'Avignon**

Monsieur Damien Malinas a convoqué le Conseil d'administration pour tenir séance le 13 décembre 2019 à 14 heures dans les locaux de l'École supérieure d'art d'Avignon.

#### **Étaient présents lors de ce Conseil :**

- **Madame Morel, conseillère municipale et vice-présidente ; Présidente de la séance du 13 décembre 2019 ;**
- **Madame Marianne Robert, responsable du service culture de la Mairie d'Avignon ;**
- **Madame Maylis Roques, adjointe du directeur DRAC PACA ;**
- **Madame Sylvie Magnani-Renoux, personnalité qualifiée ;**
- **Monsieur Sébastien Giorgis, adjoint au Maire ;**
- **Monsieur Niky Abadie, représentant des étudiants ;**
- **Monsieur Dino Berra, représentant des étudiants ;**
- **Madame Laurence Abel-Rodet, adjoint au Maire,**

- Monsieur Alfredo Vega, directeur de l'ESAA ;**
- Madame Raphaëlle Mancini, administrateur de l'ESAA ;**
- Madame Cécile Cavagna, responsable pédagogique ;**
- Madame Emilie Chabert, assistante de direction et coordonnatrice administrative de l'ESAA.**

**Délégation de pouvoir a été donnée par Madame le Maire d'Avignon à Madame Morel pour voter.**

#### **L'ordre du jour est le suivant :**

- Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Actualisation des rémunérations pour les professionnels de l'art et du patrimoine
- Décision modificative relative au BP 2019
- Opération d'ordre non budgétaire
- Rapport d'orientation budgétaire 2020
- Statuts ESAA (élections)
- Ressources humaines, pouvoir pour ester en justice
- Ressources humaines, service civique
- Informations diverses

L'ensemble du dossier a été communiqué dans le délai règlementaire de 10 jours fixé dans les statuts de l'EPCC.

Monsieur Vega présente les documents remis au Conseil d'administration (livret de l'étudiant et projet d'établissement). Il remercie l'ensemble de la communauté de l'ESAA pour le travail accompli.

Il présente aussi les travaux à venir du workshop de janvier et notamment le travail fait par l'artiste Marc Zammit. Ce travail donnera lieu à une performance au sein du Palais des Papes en janvier 2020.

Madame Roques demande à compléter le projet d'établissement notamment en intégrant tous les partenaires de l'ESAA (collection Lambert notamment).

### **1. Compte-rendu de la réunion du CA du 1<sup>er</sup> octobre 2019 :**

Le compte-rendu est approuvé en séance à la majorité des présents (8 voix pour sur 8 votants).

### **2. Actualisation des rémunérations pour les professionnels de l'art et du patrimoine**

L'ESAA a travaillé sur l'actualisation des rémunérations pour les professionnels de l'art et du patrimoine et présente en CA la grille des financements applicables à compter de 2020.

Les tarifs sont identiques aux tarifs pratiqués par l'institut du patrimoine à Paris.  
L'information sera faite à l'ensemble des intervenants de l'ESAA.

### **3. Décision modificative relative au BP 2019 :**

L'ESAA doit transmettre au trésorier municipal une DM pour rembourser un trop-perçu Erasmus. Il s'agit d'une opération comptable sans réelle incidence sur le BP de l'école.

### **4. Opération d'ordre non budgétaire :**

Le solde créditeur du compte 28182 est supérieur de 1,49 € à celui débiteur du compte 2182.

Ce sur-amortissement se régularise par une opération d'ordre non budgétaire en débitant le compte 28182 et en créditant le compte 1068 pour 1,49 € sur la base d'une délibération du Conseil d'administration. Aucune inscription budgétaire n'est à prévoir, l'opération sera passée à la trésorerie à réception de cette délibération.

### **5. Rapport d'orientation budgétaire 2020 :**

Le Rapport d'orientation budgétaire est présenté au Conseil d'administration.

Le budget de l'ESAA a toujours présenté des excédents conséquents en lien avec les vacances de poste. Ce dernier est amené à évoluer en lien avec les recrutements faits.

Les membres du CA invitent la Direction aussi à rechercher des subventions pour diversifier les ressources de l'ESAA notamment pour les ateliers libres. Madame Mancini précise que cette dernière est déjà en œuvre et que des demandes de subventions ont été opérés :

- pour les ateliers libres ;
- pour la bibliothèque ;
- pour les projets multimédias en investissement notamment.

Il est proposé de maintenir les droits d'inscription de l'Ecole en 2020 à l'identique de 2019.

Madame Morel indique que la Ville d'Avignon maintient son soutien financier à l'identique de 2019.

Monsieur Abadie indique qu'il serait intéressé pour participer à la recherche du matériel informatique (Apple étant cher selon lui) et pour travailler avec le futur enseignant (poste vacant actuellement) sur ces questions.

Monsieur Vega à cette occasion rappelle les vacances de postes (postes PEA sciences humaines et poste PEA arts numériques).

## **6. Statuts ESAA (élections) :**

Il est présenté aux membres du CA le règlement relatif aux élections professionnelles qui se dérouleront à l'ESAA le 10 et le 11 février prochain. Il n'appelle pas de remarque au sein du CA.

Il est proposé de travailler sur les statuts et de saisir le Ministère de la Culture et la Ville d'Avignon sur l'actualisation des statuts de l'ESAA en 2020.

## **7. Ressources humaines, pouvoir pour ester en justice :**

Madame Mancini présente les trois dossiers contentieux actuellement en cours à l'ESAA :

- Contentieux d'un professeur sur son évolution indiciariaire : L'ESAA est actuellement condamner à verser 15 000€ au salarié mais a fait appel de la décision du TA. Ce dossier n'a pas été suivi en 2018-2019 ce qui a entraîné la condamnation de l'ESAA. Un avocat conseil le suit actuellement dans le cadre de l'appel fait de la décision du juge.
- Un ex-salarié de l'ESAA attaque l'établissement pour reconnaissance de la responsabilité institutionnelle dans l'acte de vol que le salarié a opéré ;
- Un salarié souhaite faire reconnaître sa maladie comme une maladie professionnelle et a saisi le TA en ce sens car l'ESAA a émis un avis défavorable à cette reconnaissance.

L'ESAA est aujourd'hui accompagnée pour ces trois dossiers.

Pour représenter l'ESAA dans les différents actes, le chef d'établissement a besoin d'une délibération fixant un niveau de délégation.

Madame Roques indique que ce niveau de délégation ne peut pas être total et doit être encadré pour que le CA garde sa pleine responsabilité dans le suivi des contentieux en tant que représentant de l'organisme gestionnaire.

Madame Roques demande des restitutions régulières sur les dossiers contentieux. C'est aussi une demande formulée par Madame Morel, présidente de séance.

Il est procédé à une modification de la délibération initialement proposée. Cette dernière est acceptée par les membres du CA.

## **8. Ressources humaines, service civique :**

Il est décidé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de l'Ecole supérieure d'Art d'Avignon à compter du 6 janvier 2020. L'ESAA doit alors engager une démarche assez longue d'habilitation (3<sup>mois</sup>).

Une délibération supplémentaire est présentée au CA en ce sens et acceptée.

## **9. Versement de la subvention exceptionnelle du Ministère de la Culture**

L'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) a reçu en date du 12 décembre 2019 un arrêté du Ministère de la Culture. Cet arrêté préfectoral porte attribution d'une subvention de fonctionnement pour contribuer financièrement à l'aide à la mobilité internationale des étudiants de l'ESAA.

Madame Morel remercie Madame Roques de ce soutien réaffirmé auprès de l'Ecole notamment pour favoriser les expériences à l'étranger de l'ESAA.

Madame Morel réitère ses vœux les plus chaleureux pour l'année 2020 pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration et clôt la séance du Conseil d'administration.

**Prochaine date de réunion : vendredi 6 mars 2020 à 14 heures.**